

1/ HONORAIRES DE TRANSACTION (Hors cas particulier* – TVA 20%) :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
< 75 000€	7500€ TTC
De 75 001€ à 250 000€	8% du prix de vente TTC
De 250 001€ à 400 000€	6% du prix de vente TTC
> 400 001€	5% du prix de vente TTC

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien. (* cas particulier : programmes neufs ou mandat de recherche)

2/ HONORAIRES DE LOCATIONS (Loi ALUR) :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

A LA CHARGE DU LOCATAIRE	A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE
Visite du logement + Constitution du dossier + Rédaction du bail	
8€ TTC/ m2 de surface habitable	8€ TTC/ m2 de surface habitable
Etat des lieux d'entrée	
1€ TTC/ m2 de surface habitable	2€ TTC/ m2 de surface habitable

3/ GESTION LOCATIVE :

	Formule LOCAPART	Formule LOCAPART Plus	Formule LOCAPART PREMIUM
Gestion administrative	✓	✓	✓
Gestion Technique	✓	✓	✓
Gestion Financière	✓	✓	✓
Garantie Loyers Impayés		✓	✓
Garantie d'Occupation			✓
TL Honoraires	8.50% TTC	10.50% TTC	12% TTC

A la charge du propriétaire

4/ GESTION SAISONNIERE :

Honoraires de Gestion : avec **PRESTATIONS PARA-HÔTELLIERES** (Accueil, fourniture du linge de maison, nettoyage des locaux, service petit déjeuner)

Séjour SEMAINE (inférieur à 1 mois)	Honoraires 50% de la location
Séjour MENSUEL (supérieur à 1 mois)	Honoraires 20% de la location hors charges

A la charge du propriétaire

CABINET SICORA – 3 Place Maréchal Leclerc – 66570 SAINT-NAZAIRE (GPS : rue Leclerc)

09 67 45 31 15 – immobilier@sicora.fr

Carte professionnelle n°66-2014-19-T-G par la Préfecture de Perpignan. Garantie financière Gestion Immobilière : CEGC. RCP Gestion Immobilière, Transactions : MMA. RCP Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement : ALLIANZ. Inscription ORIAS (MOBSP).